

# RAPPORTS PARLEMENTAIRES SUR LA SÉCURITÉ



## LES PROPOSITIONS DU SCSI REPRISES PAR LES DÉPUTÉS.

Bureau National du SCSI . 55 rue de Lyon. 75012 Paris - 01 44 67 83 30

Novembre 2014

**Deux rapports parlementaires sur la sécurité viennent de paraître. A travers ces trois extraits, vous pourrez noter qu'enfin les parlementaires ont pris conscience de l'état de notre filière judiciaire, à quand maintenant les premières mesures ?**



«Il faut repenser le cadre juridique de l'enquête pénale afin de favoriser les procédures les plus simples, d'établir des PV de synthèse et de recourir à l'enregistrement sonore des actes effectués en garde à vue ou en audition libre." C'est ce qu'indique Jean-Pierre Blazy, député PS du Val-d'Oise et rapporteur de la mission d'information sur la lutte contre l'insécurité sur tout le territoire "Policiers et gendarmes expliquent passer trop de temps à rédiger des procédures", indique-t-il. "Il est nécessaire de redonner aux policiers et gendarmes du temps sur l'espace public."

### LRPPN :

Les objectifs assignés aux deux systèmes ne sont pas exactement les mêmes. **Surtout, de l'avis unanime des personnes entendues par votre rapporteur, le LRPPN semble beaucoup plus lourd à utiliser par les policiers que le LRPGN par les gendarmes.**

La version 3 du LRPPN est déployée et des améliorations sont attendues pour le printemps 2015, notamment pour que certaines

informations saisies dans le cadre d'une plainte en ligne soient intégrées pleinement dans le système.

**Une convergence des deux systèmes – la police et la gendarmerie nationales appliquent le même code de procédure pénale – paraît logique, source de simplification pour les utilisateurs et d'économies pour l'État. Pascal Popelin (Avis sur la sécurité, projet de loi 2015)**



*Ainsi que viennent de l'évoquer tous les orateurs, la police et la gendarmerie ont déjà bien des difficultés à remplir leur mission. Or, comment vont-elles faire pour assumer le surcroît de travail que va leur apporter la loi Taubira du 15 août 2014 ? En effet, cette loi a décidé d'un transfert de charges très lourd de la justice vers la police – notamment en matière de suivi de la contrainte pénale et de transaction pénale – qui ne s'accompagne d'aucun transfert de moyens correspondant. De plus, d'autres évolutions de la procédure pénale auront un impact considérable sur le fonctionnement des services et sur la qualité des investigations qu'ils mènent. La réforme de la garde à vue et celle de l'audition libre, notamment, vont alourdir les tâches administratives des policiers et des gendarmes. Les formalités multiples représentent aujourd'hui environ les deux tiers du temps consacré à un dossier. Il ne reste donc plus qu'un tiers du temps pour l'enquête, et encore ! Les officiers de police judiciaire passent désormais plus de 40 % de leur mission à des tâches administratives, ce qui contribue au malaise dans la police, voire à une désaffection pour les services de police judiciaire. Comment allez-vous procéder, monsieur le ministre ? Vous devrez soit alléger les procédures, soit renforcer encore les moyens, ce que votre budget ne permet pas de faire. (Philippe GOUJON)*

**ACTION DU 26 SEPTEMBRE DEVANT LE PALAIS DE JUSTICE , TRAVAIL AUPRÈS DES PARLEMENTAIRES  
ET NOMBREUSES INTERVENTIONS DANS LES MEDIAS ...**

**LE SCSI MET TOUT EN ŒUVRE POUR QUE DES MESURES SOIENT MAINTENANT RAPIDEMENT DÉCRÉTÉES !**

**METTRE FIN AUX INJUSTICES, CONSTRUIRE L'AVENIR**